

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 20 février 2017** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

37-02-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

38-02-17

APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET PONCEAUX SUR LA ROUTE RITCHIE ET LE RANG 3 OUEST

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la réfection de chaussée et ponceaux sur la route Ritchie et le Rang 3 Ouest;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions :

Soumissionnaires	Option 1 Montant total (taxes incluses)	Option 2 Montant total (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction inc.	430 943,78 \$	452 288,09 \$
Les Entreprises Roy, Duguay & Ass	465 221,38 \$	477 606,49 \$
Gervais Dubé inc.	474 154,00 \$	500 354,45 \$
Excavation Leblanc inc.	498 467,33 \$	537 264,99 \$
Sani-Sable L.B. inc.	556 772,19 \$	593 281,35 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Eurovia Québec Construction inc. au montant de quatre cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars et neuf cents (452 288,09 \$), taxes incluses, option 2, pour la réfection de chaussée et ponceaux sur la route Ritchie et le Rang 3 Ouest, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Il est entendu que cette acceptation est conditionnelle à l'émission des autorisations environnementales nécessaires pour le remplacement d'un (1) ponceau sur la route Ritchie.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 50.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière